

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET :

Zonage d'assainissement –
commune d'HAVERNAS.

Date de convocation :

29 novembre 2017.

Date de séance :

7 décembre 2017.

Date d'affichage :

17 décembre 2017.

Membres en exercice : 57

Membres présents : 37

Membres votants : 44

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

Je 13 heures 30 à 18 heures

N° 224/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes de SAINT LEGER LES DOMART, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, LEMERCIER, POT, BRUNET, DIRUY, BOTTE, ROUSSEL, SOUILLARD, ELETUFE, LEMAIRE, DUPUIS.

Mrs LEITAO, PRUVOT, VILLAIN, VIGNON, DUPUIS, POISSON, DELFOSSE, LEULIER, PRUD'HOMME, BILLOT, LOGNON, GAILLARD, GUILLOT, CARPENTIER, PROYART, FRANCOIS, WALIGORA, DELVILLE, LAURENT, J.P. CARLE, MARTINS, DELATTRE, PLUQUET, RIFFLARD, DUCROTOY, DA COSTA.

Mrs. Etaient absents, excusés : Mmes DOMART, COCQUEMPOT BONEFAES, DUBOS, Mrs DETOURNE, LEPERS, PECQUET, COTTEL, MAUGER, BAILLEUL, BLAIZEL, DELOHEN, OLIVIER, BELLAREDJ, HENRY, BELLEBOUCHE, CARON, L. CARLE, VAUTHEROT, D. LEBLANC, J.M. LEBLANC.

M. DETOURNE donne pouvoir à Mme BENEDINI.

M. OLIVIER donne pouvoir à M. LOGNON.

Mme COCQUEMPOT BONEFAES donne pouvoir à M. PROYART.

M. HENRY donne pouvoir à M. LAURENT.

M. BELLEBOUCHE donne pouvoir à M. DELATTRE.

M. VAUTHEROT donne pouvoir à M. DUCROTOY.

Mme DOMART donne pouvoir à Mme LEMERCIER.

Secrétaire de séance : Mme ELETUFE.

La séance étant ouverte,

Attendu que la commune d'HAVERNAS sollicite le passage de zonage d'assainissement non collectif dans le territoire communal ;

Ouïe la proposition de Monsieur le Président tendant à répondre favorablement à cette demande ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve cette proposition et autorise Monsieur le Président à entreprendre l'ensemble des procédures liées à la modification de ce zonage d'assainissement.

- Autorise Monsieur le Président à conclure avec la commune d'HAVERNAS une convention aux termes de laquelle la commune s'engage à rembourser à la CCNS l'ensemble des frais engagés pour mener à bien cette démarche.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
NIEY, le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 11 décembre 2017 et de sa publication le 11 décembre 2017.

